



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la GIRONDE

-----  
Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 26 avril 2018

**N°13-2018** : Subventions communales et autres organismes 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril à 18 heures 15, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 19 avril 2018 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

**Étaient présents** : 10 conseillers

Madame Chantal GANTCH – Maire ; Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointes et Adjoint au Maire ; Mesdames Aurélie CELLIER et Béatrice DE JESSE LEVAS ; Messieurs Jean AUBRY, Éric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER et François PURGUES – Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Laurent MEYNIER (donne pouvoir à Béatrice DE JESSE LEVAS) et Joël VERDIER.

**Absent non excusé** : Antoine ROUGIER.

**Secrétaire de séance** : Éric FRON-ORTIN.

# DELIBERATION

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier les demandes de subvention présentées par les associations de la commune et hors commune afin de procéder à la répartition de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet au compte 65748 d'un montant global de 1 500 €.

Madame Muriel GABRIEL étant membre du bureau d'une des associations subventionnables, ne participe pas au vote.

**Elle participe aux votes pour les organismes extérieurs.**

Sur le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal,**

**Art. 1<sup>er</sup> – DECIDE** la répartition des aides municipales au titre de l'année budgétaire 2018 comme suit :

Associations + autres organismes	1 <sup>er</sup> Montant proposé par Madame le Maire	VOTE du Conseil Municipal	Montant accordé
Savignac en fêtes	<b>Pas de demande de subvention cette année</b>		
L'Atelier d'Alizarine	<b>Pas de demande de subvention cette année</b>		
Hatha Yoga	<b>Pas de demande de subvention cette année</b>		
Descends Danse	<b>Pas de demande de subvention cette année</b>		
Le carré culturel	<b>Pas de demande de subvention cette année</b>		
Marche et découvertes Nord-Libournais	<b>Pas de demande de subvention cette année</b>		
Les Amis des Vieilles Pierres	350 €	<b>POUR : 10 ABSTENTION : CONTRE : NPPV : 1</b>	350 €
Amicale des propriétaires terriens	200 €	<b>POUR : 5 ABSTENTION : 4 CONTRE : 1 NPPV : 1</b>	200 €
FNACA	50 €	<b>POUR : 11 ABSTENTION : CONTRE :</b>	50 €
Association des Jeunes Sapeurs-pompiers du Libournais	100 €	<b>POUR : 10 ABSTENTION : 1 CONTRE :</b>	100 €
Comité du Jumelage du Pays de Guîtres	75 €	<b>POUR : 11 ABSTENTION : CONTRE :</b>	75 €
Mon art et vous ?	350 € Subvention exceptionnelle	<b>POUR : 7 ABSTENTION : 3 CONTRE : 1</b>	350 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 125 €</b>	

**Article 2 : DECIDE** de laisser une réserve de 375 €.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Chantal GANTCH**

· Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,

· Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.